



## Modification des cotisations des membres de Tourisme Bienne Seeland

Bienne, le 20 mai 2025

Les cotisations des membres de Tourisme Bienne Seeland sont restées inchangées depuis plus de 30 ans. Outre l'inflation, qui n'a jamais été prise en compte, il convient également de noter que les services proposés par l'organisation se sont considérablement multipliés (internet, système de réservation, coopérations marketing, forfaits, réseaux sociaux, plateforme pour les événements etc.)

Le niveau national de l'indice des prix à la consommation a servi de base pour le recalcul (inflation cumulée depuis 1990 : 40%, augmentation des cotisations : 20%).

Les catégories et le montant des cotisations de base sont fixés chaque année par l'Assemblée générale. Ce document fait partie intégrante des statuts (art. 9 Cotisations).

### COTISATIONS DES MEMBRES DÈS 2025

Catégorie (ancienne)	Montant en CHF (ancien)	Catégorie (nouvelle)	Montant en CHF (nouveau)
<b>Hôtellerie</b> Hôtels jusqu'à 10 lits Hôtels de 11 à 50 lits Hôtels de 51 à 75 lits Hôtels dès 76 lits	150.- 300.- 450.- 600.-	<b>Hôtellerie/Parahôtellerie</b> Jusqu'à 10 lits De 11 à 50 lits De 51 à 75 lits Dès 76 lits	<b>180.- 360.- 540.- 720.-</b>
<b>Parahôtellerie</b> Camping Appartement de vacances / logements de groupes / chambres privées Auberges de Jeunesse et Swiss back-packers	300.- 100.- 300.-	<b>Camping / Aires pour camping-cars</b> Jusqu'à 20 places De 21 à 75 places Dès 76 places	<b>180.- 360.- 540.-</b>
<b>Restauration</b> Restaurants jusqu'à 50 places assises Restaurants de 51 à 75 places assises Restaurants de 76 places assises et plus	200.- 300.- 450.-	<b>Restauration</b> Jusqu'à 50 places De 51 à 75 places Dès 76 places	<b>240.- 360.- 540.-</b>
<b>Entreprises de fabrication</b>	250.-		
<b>Entreprises de services</b> A l'échelle régionale A l'échelle cantonale A l'échelle nationale A l'échelle internationale	150.- 350.- 600.- 900.-	<b>Entreprises</b> Prestataires de services, production, agriculture, partenaires touristiques, associations, organisateurs d'événements	<b>365.-</b>
<b>Associations / groupements</b> Associations de transport	350.-	<b>Associations touristiques locales</b> (sur le territoire TBS)	<b>420.-</b>
<b>Personnes individuelles</b>	80.-	<b>Membres individuels</b> Personnes individuelles	<b>120.-</b>
Cotisations forfaitaires	Selon accord		

À approuver lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2025 à Bienne

Le président :

Martin Wittwer

Le directeur :

Oliver von Allmen